

PROGRAMME

Accueil : 13h30

Le mot du doyen

Jean-François Riffard, Professeur de droit de l'Université Clermont Auvergne

Introduction

13h40 Propos introductifs : violences conjugales, de la priorité affichée à la sanction efficiente

Aurélia Fautré-Robin, Maître de conférences à l'Université de Clermont Auvergne

Et les étudiants du Master 2 Droit notarial

14h00 La sanction des violences conjugales : approche historique

Rémi Oulion, Professeur à l'Université Clermont Auvergne

I - La sanction civile des violences conjugales : une sanction assumée ?

14h20 A - De la protection à la sanction : l'ordonnance de protection

Aurélia Fautré-Robin, Maître de conférences à l'Université de Clermont Auvergne

14h40 B - De la justice à la sanction : la privation de droits patrimoniaux

Maître Philippe Bletterie, Notaire, Maître de conférences associé à l'Université Clermont Auvergne

Pause : 15h00 - 15h20

II - La sanction pénale des violences conjugales : une sanction renforcée ?

15h20 A - L'orientation des poursuites : la loi et la pratique judiciaire ont-elles comblé le retard ?

Evan Raschel, Professeur à l'Université Clermont Auvergne, Directeur du Centre de recherches Michel de l'Hospital

Loïc Eyriac, Magistrat, Maître de conférences associé à l'Université Clermont Auvergne

15h50 B - L'exécution des peines : la sévérité de la loi est-elle effective ?

Laure Lehugeur, Avocat général près la Cour d'appel de Lyon

Conclusion

16h10 Propos conclusifs : perspectives d'améliorations inspirées des expériences étrangères

Sylvia Castillo-Wyszogrodzka, Maître de conférences à l'Université Clermont Auvergne

Moment convivial et collation - Salle des actes

